

Commentaires et propositions au Comité Scientifique de l'Observatoire de la Finance Durable



Ce projet a reçu un financement du programme LIFE de l'Union Européenne, sous la convention de subvention LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P. La Commission Européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui peut être faite des informations que cette note contient.



Cette note ne reflète que les visions de 2 Degrees Investing Initiative et de l'Ademe – Agence de la Transition Ecologique. Les autres membres du consortium Finance ClimAct ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui peut être faite des informations que cette note contient.

Synthèse

A travers la mise en place de l'Observatoire de la Finance Durable, la place financière de Paris a affiché son ambition de maintenir son leadership sur le sujet, d'augmenter la transparence de ses pratiques et de renforcer sa contribution à la lutte contre le changement climatique. En phase de déploiement, il se heurte à différentes limites qui ne lui permettent pas encore d'atteindre pleinement ses objectifs. Cette note vise à présenter une série de recommandations qui pourraient permettre de les adresser et à formuler 3 propositions de travaux du projet Finance ClimAct (dont l'observatoire fait partie) pour permettre leur mise en œuvre.

Des données sectorielles qui doivent encore gagner en lisibilité

L'Observatoire ne présente pas encore d'indicateurs synthétiques permettant une appréciation consolidée du positionnement de la Place financière au regard des objectifs internationaux.

Recommandation 1 : Intégrer des indicateurs consolidés sur l'alignement et l'exposition technologique de la place financière et de ses sous-secteurs. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

L'information présentée dans les données sectorielles de la finance n'est pas systématiquement contextualisée ni suffisamment détaillée.

Recommandation 2 : Renforcer la mise en perspective des données en ajoutant des éléments de contexte de façon systématique (Ex : part des financements concernés vs financements totaux) et des éléments de détails qui soient à chaque fois suffisant pour comprendre la crédibilité de l'action (Ex : Échéance, périmètre, modalités de mise en œuvre etc.). Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Les données sectorielles de la finance ne sont pas toujours présentées de façon suffisamment claire pour assurer leur compréhension par le grand public.

Recommandation 3 : Mettre en place un processus de vérification/validation de l'information qui permette de garantir l'exactitude de l'information et l'absence d'ambiguïté. Renforcer les explications associées aux données. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Des engagements individuels qui demandent à être mieux présentés et suivis dans le temps

La présentation actuelle des engagements ne permet pas de facilement appréhender leur niveau de crédibilité

Recommandation 4 : Mettre en place un référentiel SMART (*Specific, Measurable, Ambitious, Relevant, Time-bound*) permettant de qualifier le niveau de crédibilité des engagements et de mettre en avant ceux qui répondent à ses exigences. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

La nomenclature actuellement utilisée ne permet pas de comprendre à quels objectifs macroscopiques chaque engagement contribue.

Recommandation 5 : Revoir la nomenclature utilisée afin de permettre un lien explicite avec les objectifs internationaux (Ex : Accord de Paris, ODD etc.) et une hiérarchisation des engagements en fonction de leur potentiel (Ex : Scope 3 vs 1 et 2). Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Il apparaît de plus que la catégorie d'engagements de « Transition bas-carbone » regroupe également des engagements relatifs à l'environnement mais ne concernant pas directement la transition bas-carbone.

Recommandation 6 : différencier explicitement entre engagements de « Transition bas-carbone » et engagements relatifs à l'environnement, qui peuvent être inclus sous un même chapeau « Engagements relatifs à la transition écologique » et faire partie de sous-catégories différentes, par exemple en utilisant les 6 axes de la taxonomie UE. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Un lien entre engagements, réalisations et contributions à l'Accord de Paris qui demande à être explicité

L'information actuellement disponible ne permet pas d'appréhender et de maximiser la probabilité d'impact des engagements des institutions financières.

Recommandation 7 : Présenter pour chaque engagement les mécanismes d'impact pressentis et les actions climatiques qui devront être mises en œuvre, puis en assurer le suivi dans le temps. Horizon de mise en œuvre recommandé : 2 ans.

Recommandation 8 : Envisager la mutualisation de données relatives aux entreprises incluses dans les portefeuilles des acteurs de la Place française en vue de leur permettre de mener des actions conjointes et de maximiser leur probabilité d'impact. Horizon de mise en œuvre recommandé : 2 ans.

L'Observatoire ne permet pas d'appréhender l'effort consenti par les institutions financières à travers leurs engagements, en particulier dans une logique de contribution à l'Accord de Paris

Recommandation 9 : Suivre la mise en œuvre des engagements dans le temps afin de mieux appréhender l'effort consenti par les acteurs de la Place à l'Accord de Paris. Horizon de mise en œuvre recommandé : 3 ans.

Articulation avec le projet Finance ClimAct

Le consortium menant le projet Finance ClimAct dispose de toutes les ressources et de l'expertise nécessaire à la mise en œuvre de ces recommandations. Il serait ainsi capable de mobiliser environ 1.5 millions sur 4 ans, soit 5 Équivalents temps plein (ETP) autour de 3 propositions.

Proposition 1 : Finance ClimAct peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations 1 et 2 relatives aux données sectorielles de la finance grâce à la réplique du programme PACTA 2020 en France

A travers la réplique du programme PACTA 2020, basé sur la méthodologie PACTA¹ accessible à travers les infrastructures PactaForBanks pour le secteur bancaire et Transition.monitor pour les autres secteurs, il peut permettre d'intégrer à l'Observatoire des indicateurs consolidés d'alignement des portefeuilles financiers avec les Accords de Paris ainsi qu'une information relative aux secteurs et mix technologique financés, y compris de

¹ PACTA est une méthodologie d'évaluation de l'alignement des portefeuilles et de la contribution des acteurs financiers aux Accords de Paris. L'outil met en relation les scénarios de transition du GIEC et de l'AIE avec l'exposition des investisseurs afin d'évaluer l'alignement des portefeuilles avec ces premiers. Cette analyse est aisée, automatisée et permet une mesure d'alignement dynamique à 5 ans.

manière prospective. Cela permettrait de répondre aux exigences de mise en perspective des données sectorielles de l'Observatoire.

Proposition 2 : Finance ClimAct peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations 4 et 5 relatives aux engagements individuels des acteurs financiers à travers son groupe de travail dédié à l'Observatoire.

Différents membres du consortium se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail dédié à l'observatoire. Leur expertise pourrait leur permettre de proposer une nouvelle nomenclature et de développer les critères du SMART présenté dans cette note.

Proposition 3 : Finance ClimAct peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations 7, 8 et 9 relatives aux engagements individuels des acteurs financiers à travers son référentiel de stratégie climat et les différents outils développés dans le cadre du projet

La mise en œuvre de l'outil d'analyse d'alignement **PACTA** permettra d'effectuer un suivi des modifications induites dans l'économie réelle par les actions des institutions financières. L'articulation des méthodologies **PACTA-ACT (PactAct)** permettra de créer le lien aujourd'hui manquant entre analyse de portefeuille et scoring des entreprises tout en créant une véritable plateforme d'engagement climatique. Appliqué à un niveau individuel, PACTA permettra de renforcer l'évaluation de l'effort consenti par les institutions financières dans leurs engagements. Il permettra de mettre en perspective les différents engagements portant sur le scope 3 des institutions financières avec d'autres données relatives à leurs portefeuilles.

Finance ClimAct a également développé trois outils de mise en œuvre d'actions climat. Le **Climate Action Guide** est une plateforme présentant aux investisseurs des informations pertinentes pour le choix d'actions climat à fort potentiel d'impact dans l'économie réelle. Le **Climate Action Template** permet d'enregistrer les différentes actions climat mises en œuvre par les institutions financières, facilitant le reporting sur ces actions et le suivi de leur efficacité. Enfin, le **Climate Action Tracker**, qui sera finalisé en 2022, permettra de suivre la mise en œuvre de ses actions et les changements opérés dans l'économie réelle.

Introduction

La Place financière de Paris, sous l'impulsion du gouvernement, entend se positionner en pointe de la lutte contre le changement climatique. Néanmoins, Bruno Le Maire soulignait déjà en 2019 la nécessité de renforcer la crédibilité et l'ambition des actions des institutions financières en faveur d'une transition vers une économie durable². C'est ainsi qu'il a souhaité mettre sur pied un Observatoire des « réalisations et des actions »³ des acteurs financiers et qu'il a demandé aux régulateurs d'évaluer les engagements de la Place.

Un an plus tard, dans leur rapport datant de décembre 2020⁴, AMF et ACPR soulignent à leur tour une transparence insuffisante de la part des institutions financières, insistant sur le besoin de renforcer l'effectivité de leurs engagements et le suivi qui en est fait, l'homogénéité et la lisibilité des actions qu'elles reportent restant insuffisantes.

En ce sens, l'Observatoire de la Finance Durable constitue une réelle opportunité de maintenir le leadership Français en la matière, en renforçant le niveau de transparence de la Place Financière de Paris et en explicitant son niveau de contribution aux objectifs internationaux. En effet, créé dans le cadre du projet Finance ClimAct et mis en place par Finance For Tomorrow (F4T) et les Fédérations du secteur, il s'est donné pour objectif la « présentation et le suivi des engagements individuels publics des établissements financiers » avec pour « ambition de produire des éléments permettant d'apprécier l'impact des initiatives du secteur financier sur l'économie réelle et l'additionnalité des mesures engagées »⁵. Pensé comme un outil d'accélération de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Observatoire représente également une option intéressante dans la mise en conformité des institutions financières avec les obligations Française en matière de reporting relatives à leur contribution à la lutte contre le changement climatique⁶.

Or, l'Observatoire ne permet pas, à l'heure actuelle, de répondre pleinement à ces objectifs. Les données souffrent d'un manque d'homogénéité et de possibilité d'agrégation, ne permettant pas encore d'apprécier le positionnement de la Place parisienne par rapport aux objectifs internationaux. La présentation de ses engagements et réalisations demande à gagner en lisibilité et à être mise en perspective afin d'offrir une vision plus représentative des pratiques des institutions financières. Finalement, le niveau de crédibilité des engagements reportés reste à clarifier, tout comme le lien avec leur mise en œuvre, les conséquences dans l'économie réelle et donc leur contribution effective à l'Accord de Paris.

Dans un souci de cohérence et de coordination au sein du projet Finance ClimAct, différents membres du consortium⁷ ont cherché à tirer profit de leur expertise et de leur expérience afin d'identifier les limites actuelles de l'Observatoire et de définir un ensemble d'actions pouvant permettre de les adresser. Avec cette note, 2 Degrees Investing Initiative (2DII) a pour objectif d'en restituer les principaux éléments issus de cet échange à travers un ensemble de recommandations. Le projet disposant de toutes les ressources nécessaires à leur mise en œuvre, cette note vise également à proposer un plan d'action pragmatique qui puisse s'intégrer

² Déclaration de M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, sur la lutte contre le réchauffement climatique, à Paris le 29 novembre 2019.

³ Déclaration de M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, sur la lutte contre le réchauffement climatique, à Paris le 29 novembre 2019.

⁴ ACPR-AMF, Les engagements climatiques des institutions financières françaises, 2020

⁵ Note de cadrage de l'Observatoire, p.3

⁶ Article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

⁷ 2DII, Ademe, Finance For Tomorrow ainsi que l'AMF et l'ACPR en tant qu'observateurs

aux différents travaux de Finance ClimAct et donner corps aux objectifs de l'Observatoire afin de permettre à la Place financière de réellement renforcer son action climatique et son leadership international.

Principales limites identifiées et recommandations pour les adresser

Des données sectorielles qui doivent encore gagner en qualité et en lisibilité

(i) L'Observatoire ne présente pas encore d'indicateurs synthétiques permettant une appréciation consolidée du positionnement de la Place financière au regard des objectifs internationaux

La note de cadrage de l'Observatoire précise la nécessité de mettre en place des « indicateurs permettant de mesurer de façon agrégée par type d'acteurs l'alignement progressif et la contribution de la Place financière aux objectifs de l'accord de Paris ».

L'Observatoire présente aujourd'hui des indicateurs agrégés sectoriels relatifs aux quatre catégories d'engagements retenues, procurant aux observateurs une première information utile à l'appréhension globale des engagements climat des institutions financières de la Place française. Ceux-ci ne permettent cependant pas d'apprécier de manière agrégée le positionnement des institutions financières en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, les données sectorielles actuellement présentées n'étant pas mises en perspective avec des éléments permettant de rendre tangibles ces engagements au regard des nécessités de la transition écologique. Cela limite la lisibilité, notamment pour le grand public, cible essentielle de l'Observatoire⁸. L'utilisation de méthodologies du type analyses d'alignement et d'exposition technologique des portefeuilles permettrait de pallier cette limite et de conformer l'Observatoire à sa note de cadrage. Elle facilitera également la comparaison internationale des données.

Dans le cadre de l'Observatoire, l'intégration de résultats d'exercices d'analyse d'alignement des portefeuilles présente plusieurs bénéfices pour les institutions de la Place :

- Elle permettrait aux acteurs financiers et observateurs d'avoir une vision précise de l'alignement de leurs portefeuilles afin d'orienter leurs actions de décarbonation et prévenir les risques de transition : 50% des institutions financières Suisses ayant mis en œuvre une analyse de l'alignement de leur portefeuille en 2017 ont par exemple basé leurs actions en lien avec le climat sur cette mesure d'alignement⁹ ;
- La mesure agrégée de l'alignement des portefeuilles de la Place lui permettrait de se positionner comme leader international de la prise en compte du changement climatique dans ses activités, alors que l'étude d'alignement des portefeuilles financiers se développe en Europe.
- La mise en exergue de l'alignement ou du mésalignement du portefeuille agrégé des institutions financières françaises permettrait de fixer un objectif collectif de décarbonation progressive, de

⁸ L'Observatoire s'est en effet fixé « un objectif de communication auprès des professionnels du secteur mais aussi de la société civile (ONG notamment) et du grand public ». Note de cadrage de l'Observatoire de la Finance Durable, p. 11

⁹ 179 institutions financières suisses, représentant 80% du marché helvète, ont par exemple publié les résultats de l'alignement de leurs portefeuilles agrégés en fin d'année dernière. Une analyse similaire avait été mise en œuvre en 2017, et des institutions financières ayant participé aux deux, 50% avaient pris des actions sur la base de ces résultats.

2 Degrees Investing Initiative, [Bridging the gap – Measuring progress on the climate goal alignment and climate actions of swiss financial institutions](#), 2020

mesurer le chemin restant à parcourir et de suivre les progrès réalisés collectivement, inscrivant la Place dans une dynamique commune et uniformisant les règles du jeu entre acteurs.

- Pour les institutions financières, la mise en œuvre et la publication des résultats d'exercices d'analyse d'alignement de leurs portefeuilles peut présenter un avantage communicationnel, renforçant la confiance du grand public dans les institutions financières par la réalisation d'un effort de transparence (ex. mix technologique financé au regard du mix nécessaire énergétique d'alignement selon divers scénarios, ...).

Recommandation 1 : Intégrer des indicateurs consolidés sur l'alignement et l'exposition technologique de la place financière et de ses sous-secteurs dans la partie « Données sectorielles de la finance » de l'Observatoire. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

(ii) *L'information présentée dans les données sectorielles de la finance n'est pas systématiquement contextualisée ni suffisamment détaillée*

Les données sectorielles de la finance doivent permettre d'avoir une vision macroscopique des pratiques et engagements de la Place financière en matière de durabilité afin de mieux comprendre les stratégies mises en œuvre par les acteurs financiers. A date, l'information présentée par l'Observatoire n'est pas systématiquement remise dans son contexte (Ex : Part des financements concernés vs financements totaux) et les éléments de détail proposés ne sont pas toujours suffisant pour comprendre le niveau de crédibilité des actions.

Par exemple, la présentation des données relatives à la sortie du charbon gagnerait en lisibilité si elles incluaient, en sus de l'information déjà présentée, l'ampleur des montants encore investis dans les industries charbonnières, y compris pour les actifs gérés de manière passive. Devraient également être présentées les dates de sortie envisagées ou retenues dans le cadre d'engagements, les modes de sortie (exigence d'adoption de stratégies de décarbonation par les clients ou entreprises en portefeuilles, ou simple revente des titres adossés à des actifs charbon), ainsi que des explications relatives aux seuils d'exclusion et de désinvestissement retenus. Plus de détails pourraient également être fournis quant aux types d'acteurs de la chaîne de valeur charbon concernés par ces politiques.

De la même façon, l'information relative à la transition bas carbone ou à l'offre de produits durables gagnerait à être associée à des données relatives aux financements totaux, à la répartition sectorielle des financements bas-carbone recensés (énergies renouvelables, décarbonation de l'industrie, efficacité énergétique des bâtiments, etc.)¹⁰ ainsi qu'aux financements contraires à la transition vers une économie bas-carbone (ex. financements fossiles, crédits pour achats de voitures thermiques, ...), afin de mieux visualiser la part des investissements bas-carbone ainsi que de l'offre de produits responsables dans les encours totaux.

¹⁰ Tout en précisant s'il y a des domaines pour lesquelles, la donnée n'est pas disponible. Cela permettra d'indiquer si le recensement est une bonne estimation du flux total effectif, ou si on sous-estime le total par manque de visibilité sur certains secteurs.

Recommandation 2 : Renforcer la mise en perspective des « Données sectorielles de la finance » en ajoutant des éléments de contexte de façon systématique (Ex : part des financements concernés vs financements totaux) et des éléments de détails qui soient à chaque fois suffisant pour comprendre la crédibilité de l'action (Ex : Échéance, périmètre, modalités de mise en œuvre etc.). Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

(iii) Les données sectorielles de la finance ne sont pas toujours présentées de façon suffisamment claire pour assurer leur compréhension par le grand public

La présentation des données sectorielles doit être la plus accessible et claire possible pour un public non averti¹¹. Or l'Observatoire présente au moins deux limites à cet égard :

- Une partie de la présentation actuelle des données souffre d'ambiguïté. Par exemple, le mode de présentation des « prêts, solutions de crédit verts et/ou durables proposés par les établissements bancaires français » (données sectorielles bancaires) laisse penser que 100% des prêts aux ménages et aux entreprises sont verts ou durables¹².
- Les données ne sont pas ou sont insuffisamment contrôlées. Certaines affirmations présentées sur l'Observatoire sont inexactes. Il est par exemple affirmé que les « grandes banques françaises [...] ne financent plus de nouveaux projets de centrale à charbon et de mines de charbon thermique. »¹³. Cela est erroné, un certain nombre de grandes banques françaises continuant à financer de manière indirecte de nouveaux projets charbon en finançant des entreprises en développant¹⁴.

Il semble dès lors opportun de procurer au grand public une plus grande lisibilité par la fourniture d'explications claires quant aux indicateurs présentés ainsi que par un contrôle minimal de l'exactitude des données. Une page de description de la classification et sous-classifications adoptées pourrait également être mise en œuvre à cette fin.

Recommandation 3 : Mettre en place un processus de vérification/validation de l'information qui permette de garantir l'exactitude de l'information et l'absence d'ambiguïté. Renforcer les explications associées aux données. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Des engagements individuels qui demandent à être mieux présentés et suivis dans le temps

(i) La présentation actuelle des engagements ne permet pas de facilement appréhender leur niveau de crédibilité

¹¹ L'Observatoire s'est en effet fixé « un objectif de communication auprès des professionnels du secteur mais aussi de la société civile (ONG notamment) et du grand public ». Note de cadrage de l'Observatoire de la Finance Durable, p. 11

¹² Voir <https://Observatoiredelafinancedurable.com/fr/les-donn%C3%A9es/les-donnees-agregees-par-secteur-de-la-finance/banques/>

¹³ <https://Observatoiredelafinancedurable.com/fr/les-donn%C3%A9es/les-donnees-agregees-par-secteur-de-la-finance/banques/>

¹⁴ Voir par exemple <https://reclaimfinance.org/site/2020/07/01/societe-generale-na-toujours-pas-trouve-la-sortie-du-charbon/> et https://www.banktrack.org/article/banks_and_investors_against_the_future.

De nombreux engagements renseignés dans l'onglet "Engagements individuels des acteurs financiers" ne semblent pas répondre à des critères stricts de crédibilité, noyant les engagements pertinents dans de nombreux autres qui ne le sont pas ou moins :

- Certains sont particulièrement vagues (ex. « maîtrise de l'empreinte environnementale et sociétale directe » ; « Analyses climat » ; « Atteindre zero émission nette pour l'ensemble de l'activité bancaire » ; « Participer à l'atteinte des ODD cibles suivants : 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 ») ;
- Certains sont non datés ou non accompagnés d'éléments quantitatifs (ex. « XX¹⁵ investira dans des « transition bonds » ; « Financer plus de 50 000 bornes de recharge »), rendant leur évaluation imprécise ;
- Certains regroupent en réalité plusieurs engagements (ex. XX s'engage à aligner ses investissements sur l'Accord de Paris et à atteindre un potentiel de réchauffement de 1,5°C d'ici 2050. XX a également rejoint la « Net Zero Asset Owners Alliance ») ;
- Certains ne semblent pas constituer des engagements en ce sens qu'ils se réfèrent simplement à des pratiques ayant déjà été mises en œuvre (ex. « Émission de green et social bonds » ; XX (UC assurance vie) permet au plus grand nombre d'accéder aux infrastructures durables ») ;
- Certains engagements sont trompeurs et font un usage abusif du langage, notamment pour ce qui est des engagements de neutralité carbone (ex. « Neutralité carbone du Groupe sur ses opérations propres »). Ce type d'engagements a souvent recours à des méthodes de compensation entre postes d'émissions et postes d'absorption alors que les seconds sont décalés dans le temps et incertains¹⁶. Cela risque d'induire en erreur un non-averti. A minima, doit être étayé pour ce type d'engagements la méthode de comptabilisation du carbone associée à la revendication de neutralité.

L'utilisation d'un référentiel du type SMART (*Specific, Measurable, Ambitious, Relevant, Time-bound*)¹⁷ permettant d'évaluer le niveau de crédibilité des engagements semble opportun. Les engagements répondant aux exigences de ce référentiel pourraient être mis en avant sur l'Observatoire, par exemple à l'aide de filtres ou de codes couleur, permettant de les distinguer d'engagements imprécis qui ne pourront pas faire l'objet d'un suivi. En particulier, l'application d'un tel référentiel doit permettre de visualiser le périmètre couvert par les engagements, en termes de part du portefeuille, de classes d'actifs...

Recommandation 4 : Mettre en place un référentiel SMART permettant de qualifier le niveau de crédibilité des engagements et de mettre en avant ceux qui répondent à ses exigences. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

¹⁵ Les institutions financières ont été anonymisées.

¹⁶ Carbone 4, Ne dites plus « compensation » : de la compensation à la contribution, 2019, disponible sur <http://www.carbone4.com/neditespluscompensation-de-compensation-a-contribution/>

¹⁷ Spécifiques : les engagements doivent porter sur un objectif bien établi et clairement identifié ;

Mesurables : les engagements, lorsqu'ils ne sont pas quantitatifs, doivent être explicitement associés à un indicateur de mesure et d'évaluation ;

Ambitieux : les engagements doivent être suffisamment ambitieux pour ne pas s'inscrire dans le « business as usual » des pratiques des acteurs ;

Réalistes : cette dimension ne semble pas poser de problèmes particuliers dans le cas présent ;

Temporellement défini : dans la mesure du possible, les engagements doivent s'inscrire dans une limite de temps.

(ii) La nomenclature actuellement utilisée ne permet pas de comprendre à quels objectifs macroscopiques chaque engagement contribue

La présentation des « Engagements individuels des acteurs financiers » relatifs au changement climatique présentement adoptée par l'Observatoire ne permet pas de faire le lien avec les objectifs macroscopiques internationaux en la matière. Elle souffre d'un manque de lisibilité d'une part (Ex : à quels objectifs contribuent exactement une Gestion responsable ? Sortie du charbon et transition vers une économie bas carbone contribuent au même objectif de l'Accord de Paris etc.) et d'un manque de hiérarchisation d'autre part (Ex : Un engagement de réduction sur le Scope 3 des institutions financières n'a pas le même potentiel que sur les Scopes 1 et 2, idem pour un engagement sur la transparence versus un engagement sur les pratiques d'investissement etc.), ce qui conduit à noyer des engagements pertinents et directement associés à des actions en portefeuille d'engagements moins opérants.

La nomenclature pourrait ainsi être revue afin de permettre un lien plus explicite avec les objectifs internationaux (Accord de Paris, Objectifs de Développement Durable, critère environnementaux de la taxonomie, etc.) et une hiérarchisation des engagements climat en fonctions de leur potentiel (Scope 3 vs Scopes 1 et 2, transparence vs pratiques d'investissement etc.).

Recommandation 5 : Revoir la nomenclature utilisée afin de permettre un lien explicite avec les objectifs internationaux (Accord de Paris, ODD etc.) et une hiérarchisation des engagements en fonction de leur potentiel (Scope 3 vs 1 et 2). Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Il apparaît de plus que la catégorie d'engagements de « Transition bas-carbone » regroupe également des engagements relatifs à l'environnement mais ne concernant pas directement les engagements climatiques.

Il serait utile de différencier explicitement entre engagements de « Transition bas-carbone » et engagements relatifs à l'environnement, qui peuvent être inclus sous un même chapeau « Engagements relatifs à la transition écologique ».

Recommandation 6 : différencier explicitement entre engagements de « Transition bas-carbone » et engagements relatifs à l'environnement, qui peuvent être inclus sous un même chapeau « Engagements relatifs à la transition écologique » et faire partie de sous-catégories différentes, par exemple en utilisant les 6 axes de la taxonomie UE. Horizon de mise en œuvre recommandé : 1 an.

Un lien entre engagements, réalisations et contributions à l'Accord de Paris qui demande à être explicité

(i) L'information actuellement disponible ne permet pas d'appréhender et de maximiser la probabilité d'impact des engagements des institutions financières

L'Observatoire précise la nécessité d'opérer un suivi des « engagements individuels et de leurs réalisations [...] enrichi par des données relatives à l'impact de ceux-ci et, dans la mesure du possible, à l'additionnalité de ces engagements sur l'économie réelle »¹⁸.

L'Observatoire ne présente aujourd'hui aucun élément permettant de s'approcher d'une évaluation de l'impact des engagements sur l'économie réelle et la société. La mesure de l'impact des pratiques des institutions financières reste complexe, du fait du caractère indirect de la contribution des acteurs financiers aux progrès environnementaux et sociaux, mais bénéficie néanmoins de récentes avancées scientifiques sur lesquelles l'Observatoire peut se reposer pour donner corps à son objectif.

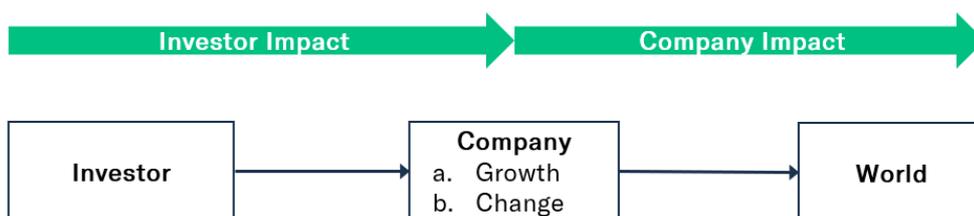
La mesure de l'impact des engagements nécessite d'avoir une information plus détaillée sur leurs modalités de mise en œuvre. L'Observatoire ne présente pas aujourd'hui de telles données (cf. box 1 ci-dessous).

¹⁸ Note de cadrage de l'Observatoire de la Finance Durable

Box 1. Qu’est-ce que l’impact de l’investisseur et comment l’appréhender ?

Dans le champ de la lutte contre le réchauffement climatique, la notion d’impact de l’investisseur a récemment été précisée par les travaux de Kölbel & Heeb (2020)*. Ils définissent l’impact d’une institution financière comme étant **le changement de comportement bénéfique qu’un investisseur peut occasionner (via le renforcement de la croissance d’une entreprise bas-carbone ou l’incitation à la transformation d’entreprises fortement carbonées) chez l’une des entités bénéficiaires de ses financements** (cf. figure ci-dessous).

A synthetic definition of investor impact, Kölbel and Heeb (2020)



L’impact d’un investisseur est ainsi rendu possible – et doit donc faire l’objet d’une évaluation – lorsque sont pris des engagements **d’investissements bas-carbone, de désinvestissement d’actifs carbonés, de réduction de l’empreinte carbone d’un portefeuille, d’engagement, de dialogue et concernant la politique de vote.**

Pour ces quatre catégories d’engagements, l’impact d’un investisseur dépend des critères résumés dans le tableau ci-dessous. Ceux-ci sont issus d’une méta-analyse de la littérature pertinente menée par Kölbel & Heeb (2020)*.

Financements bas-carbone	Désinvestissement ou exclusion d’actifs carbonés	Engagement, dialogue et vote	Réduction de l’empreinte carbone d’un portefeuille
Accessibilité au capital de l’entreprise/du projet financé Forme du financement (aux conditions de marché, ajusté au risque de durabilité, concessionnel)	Accessibilité au capital des entreprises/projets désinvesties ou exclues Part du marché désinvestissant ou excluant les mêmes entreprises ou projets Transparence et clarté des critères conduisant au désinvestissement ou à l’exclusion	Ressources mobilisables par une institution financière dans le cas d’accompagnement à la décarbonation ou à la croissance Capacité d’influence de l’institution financière (part au capital, taille et réputation) Dans le cas d’accompagnement à la décarbonation, l’ambition des objectifs que l’institution financière s’est fixée	<i>La réduction d’empreinte carbone d’un portefeuille est effectuée via une ou plusieurs des pratiques précédemment identifiées</i>

* Kölbel & Heeb, *A guide to investor impact*, 2020

Le renseignement des engagements devrait s'accompagner de l'information nécessaire à une meilleure compréhension des mécanismes d'impact pressentis et être complété par une description des actions qui seront mises en œuvre, notamment en matière d'engagement actionnarial et de dialogue retenues, comme cela est préconisé par l'ACPR et l'AMF¹⁹.

Recommandation 7 : Présenter pour chaque engagement, les mécanismes d'impact pressentis (cf. Box 1) et les actions climatiques qui devront être mises en œuvre, puis en assurer le suivi dans le temps. Horizon de mise en œuvre recommandé : 2 ans.

De plus, la probabilité d'impact des acteurs financiers, par exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique, est renforcée par leur coordination. En effet, la probabilité d'impact sur l'accès au capital d'entreprises « vertes » via un renforcement des investissements bas-carbone semble plus forte dans le cadre de coalitions d'institutions financières. A l'inverse, le désinvestissement peut permettre de réduire l'accès au capital d'entreprises non-durables seulement si un grand nombre d'investisseurs le mettent en œuvre. Enfin, le pouvoir de négociation des investisseurs au cours d'exercices d'engagement et de dialogue ainsi que leur capacité à acquérir une majorité pour le vote de résolutions visant à réduire l'empreinte carbone d'une entreprise sont renforcés lorsque les acteurs financiers unissent leurs forces. L'Observatoire ne permet pas encore la mise en place d'actions communes au niveau de la Place.

Or, l'application de certaines méthodologies d'analyse de portefeuille et d'actions climat permet de faire ressortir les informations utiles à la mise en œuvre d'actions à impact coordonnées et adaptées aux entreprises sous-jacentes (e.g. part de différents acteurs dans les financements octroyés à différentes entreprises, plans de production, stratégie climat...). Cette information peut être utile à la mise en œuvre d'actions à impact coordonnées, permettant de profiter de synergies entre acteurs financiers pour accélérer la transition écologique.

Recommandation 8 : A moyen-terme, envisager la mutualisation de données relatives aux entreprises incluses dans les portefeuilles des acteurs de la Place française en vue de leur permettre de mener des actions conjointes et de maximiser leur probabilité d'impact. Horizon de mise en œuvre recommandé : 2 ans.

(ii) *L'Observatoire ne permet pas d'appréhender l'effort consenti par les institutions financières à travers leurs engagements, en particulier dans une logique de contribution à l'Accord de Paris*

L'Observatoire ne fournit aucune donnée permettant de juger précisément de l'effort consenti par les institutions financières en faveur de la soutenabilité du système économique. Un certain nombre de mesures simples permettraient, dans un premier temps, de contextualiser les engagements des institutions financières afin de faciliter une première évaluation.

L'Observatoire pourrait adjoindre aux engagements des institutions financières, lorsque cela est pertinent, des données permettant de mettre ces derniers en regard des pratiques courantes et de l'activité générale de l'institution financière. Cela peut être réalisé par la mise en perspective des engagements quantifiés en valeur

¹⁹ ACPR-AMF, Les engagements climatiques des institutions financières françaises, 2020, p. 69

absolue des financements soutenables avec la totalité des financements octroyés ou des actifs sous gestion ainsi qu'avec les financements non-durables accordés. Les engagements pris par les institutions financières peuvent également être évalués via certaines méthodologies d'alignement de portefeuille de manière prospective, en établissant une mesure de l'alignement conditionnelle à la mise en œuvre d'un engagement.

Recommandation 9 : Contextualiser et suivre la mise en œuvre des engagements dans le temps afin de mieux appréhender l'ambition et l'effort consenti par les acteurs de la Place à l'Accord de Paris. Horizon de mise en œuvre recommandé : 3 ans.

Finance ClimAct: Permettre à Paris de rester la première place financière verte dans le monde pour mieux contribuer à l'Accord de Paris

Le projet Finance ClimAct vise à apporter aux épargnants, institutions financières, régulateurs et entreprises les outils concrets pour intégrer les enjeux climatiques dans leurs décisions d'investissement. Le projet vise à la mise en œuvre des politiques françaises et européennes en matière de finance durable et d'atteinte des objectifs climatiques nationaux et internationaux.

Le consortium menant le projet Finance ClimAct dispose d'un certain nombre d'outils pour renforcer la qualité de l'Observatoire de la Finance Durable et pallier un certain nombre des limites présentées. Il peut en partie donner corps aux recommandations de cette note. Il serait ainsi capable de mobiliser, environ 1.5 millions sur 4 ans, soit 5 Équivalents temps plein (ETP), dont 600k€ directement mobilisables pour l'Observatoire et 900k€ pour développer les méthodologies support

Il dispose des ressources nécessaires à la réplique en France du programme PACTA 2020 déjà mis en œuvre par 2DII à travers différents pays d'Europe. 80% du marché Suisse est déjà couvert par ce programme et il est en cours de réplique au Luxembourg, au Liechtenstein et le sera bientôt en Norvège et Suède. Il permet d'effectuer des analyses d'alignement de portefeuille et inclut une extension permettant la réalisation de stress-test climatiques intégrant les scénarios de l'ACPR. Il s'appuie essentiellement sur la méthodologie PACTA qui est déjà utilisée par un certain nombre d'institutions financières de la Place pour évaluer l'alignement de leurs portefeuilles. L'application de la méthodologie au marché français permettrait de comparer l'alignement des portefeuilles de différents pays et procurerait à la place financière française un leadership sur le sujet. Finance ClimAct prévoit que la méthodologie d'analyse d'alignement de portefeuille PACTA soit mise à disposition de la place financière pour permettre une analyse et un suivi annuel de l'alignement des portefeuilles financiers avec les Accords de Paris.

Le projet Finance ClimAct contribue également au développement d'une série de méthodologies et d'outils visant à suivre et renforcer la contribution des institutions financières à la lutte contre le réchauffement climatique et pouvant être intégrés à des programmes de type PACTA 2020. Ces outils (Pacta-Act (ou PactAct), Climate Action Tracker, Climate Action Guide) peuvent permettre d'adresser un certain nombre de limites identifiées relativement à la présentation des engagements individuels des acteurs financiers.

Le consortium Finance ClimAct se tient à la disposition de l’Observatoire pour contribuer à son développement, y compris par la création d’un groupe de travail dédié.

Contribution de Finance ClimAct - Données sectorielles de la finance

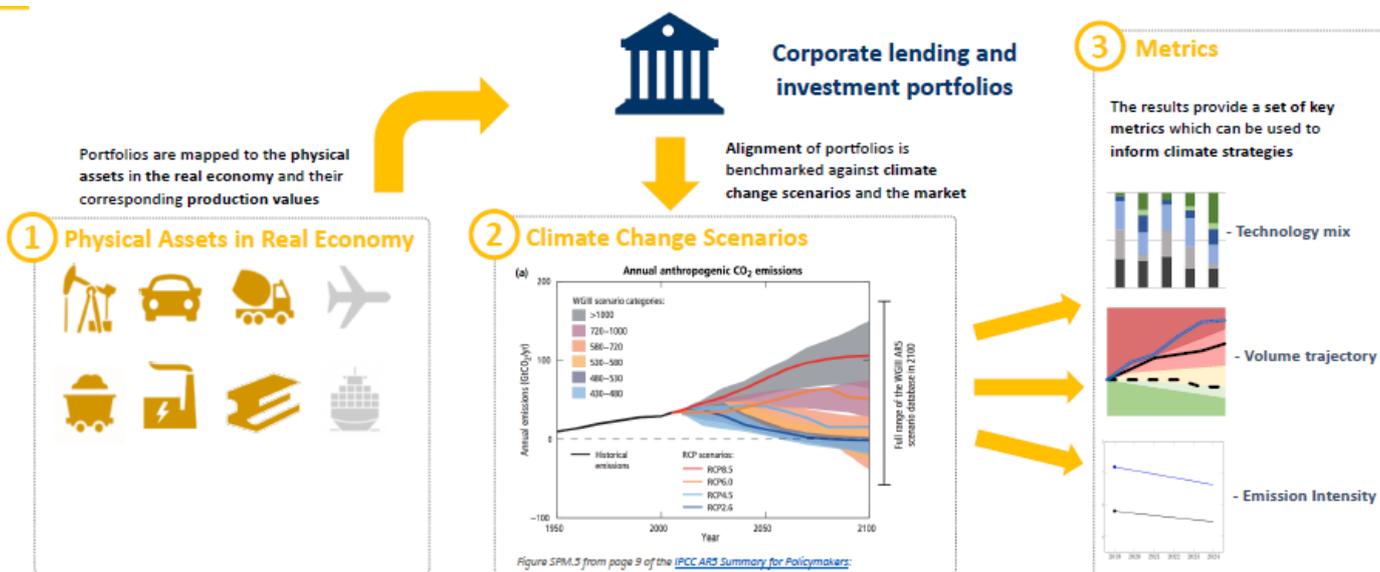
Proposition 1 : Finance ClimAct peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations 1 et 2 relatives aux données sectorielles de la finance à travers la réplication du Programme PACTA 2020 en France

Le programme PACTA 2020, basé sur la méthodologie PACTA²⁰ accessible à travers les infrastructures PactaForBanks pour le secteur bancaire et Transition.monitor pour les autres secteurs, peut permettre d’intégrer à l’Observatoire des indicateurs consolidés d’alignement des portefeuilles financiers avec les Accords de Paris ainsi qu’une information relative aux secteurs et mix technologique financés.

L’outil produit, en sus d’une mesure d’alignement de portefeuille, un certain nombre d’indicateurs, tels que le mix technologique financé, pertinents pour l’Observatoire (cf. image ci-dessous). PACTA peut ainsi répondre aux exigences de présentation de l’allocation sectorielle des financements de la place, de mise en perspective des données sectorielles de la finance avec d’autres types de financement et de disposer d’une information précise sur, par exemple, les encours actuels et prospectifs dans l’industrie charbonnière ou la part des encours dans des secteurs durables dans la totalité des actifs sous gestion.

Figure 1: Principe de la méthodologie PACTA

PACTA lie les portefeuilles aux actifs physiques dans l’économie réelle et compare leur alignement avec différents scénarios climat



²⁰ PACTA est une méthodologie d’évaluation de l’alignement des portefeuilles et de la contribution des acteurs financiers aux Accords de Paris. L’outil met en relation les scénarios de transition du GIEC et de l’AIE avec l’exposition des investisseurs afin d’évaluer l’alignement des portefeuilles avec ces premiers. Cette analyse est aisée et automatisée. Elle ne nécessite que le renseignement des données relatives aux portefeuilles financiers dans l’interface de l’outil, disponible en ligne (<https://www.transitionmonitor.com/>). PACTA permet une mesure d’alignement dynamique, en intégrant à l’analyse les projections d’investissements des entreprises sous-jacentes, permettant d’évaluer l’alignement projeté à 5 ans.

Contribution de Finance ClimAct – Engagements individuels des acteurs financiers

Proposition 2 : Finance ClimAct peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations 4 et 5 relatives aux engagement individuels des acteurs financiers à travers son groupe de travail dédié à l'Observatoire

Les bases de données sous-jacentes à l'outil PACTA permettent un niveau de granularité élevé. Il est ainsi en mesure de fournir aux institutions financières contribuant à l'Observatoire une information détaillée, telle que des listes d'entreprises de l'industrie charbonnière (ou de tout autre secteur fortement carboné) financées par la place.

Différents membres du consortium se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail dédié à l'Observatoire. Leur expertise pourrait leur permettre de proposer une nouvelle nomenclature et de développer les critères du SMART présentés dans cette note.

En particulier, nos travaux pourraient permettre de définir des critères d'évaluation de la « spécificité » des engagements, en s'appuyant sur les recherches déjà effectuées dans le champ des engagements « climat » des institutions financières. Les méthodes et indicateurs développés par les membres du consortium (indicateurs relatifs à l'impact et à l'alignement de portefeuille notamment) pourraient permettre d'alimenter la « mesurabilité » des engagements ainsi que leur « ambition ».

Proposition 3 : Finance ClimAct peut contribuer à la mise en œuvre des recommandations 7, 8 et 9 relatives aux engagement individuels des acteurs financiers à travers son référentiel de stratégie climat et les différents outils développés dans le cadre du projet

Plusieurs modules et outils développés par les membres de Finance ClimAct permettent d'analyser, en sus de l'alignement des portefeuilles, les actions climatiques mises en œuvre et leur probabilité d'impact dans l'économie réelle :

1. La mise en œuvre de **l'outil d'analyse d'alignement PACTA**, qui se base sur des données au niveau des actifs physiques en portefeuille, permettra d'effectuer un suivi macro et micro, grâce au niveau de granularité de l'outil, des modifications dans l'économie réelle qui peuvent être reliées aux actions des acteurs financiers.
2. **Le Climate Action Guide** est une plateforme présentant aux investisseurs des informations pertinentes pour le choix des actions climat à mettre en œuvre. Il établit les actions associées à de hauts niveaux de preuves d'impact en tenant compte d'un certain nombre de critères (type d'acteur et de produit financiers concernés, actifs et entreprises visés, caractéristiques du marché...). La figure 2 présente l'interface web du Climate Action Guide.
3. L'outil **Climate Action Template**, développé par 2DII, permet d'enregistrer les différentes actions mises en œuvre par les institutions financières dans le cadre de leurs plans de décarbonisation, facilitant le reporting sur ces actions et le suivi de leur efficacité
4. L'outil sera prolongé en 2022 par un **Climate Action Tracker** qui permettra de suivre la mise en œuvre des actions d'une institution financière et les changements opérés dans l'économie réelle.
5. L'articulation des méthodologies **PACTA-ACT (PactAct)** permettra de créer le lien aujourd'hui manquant entre analyse de portefeuille et scoring de la transition des entreprises tout en créant

une véritable plateforme d’engagement actionnarial. Cela peut permettre, à terme, de mettre en place des actions coordonnées au niveau de la place d’investissement « vert », de désinvestissement « brun » ainsi que d’engagement et de vote pour renforcer l’influence sur la décarbonation des entreprises et profiter des synergies entre investissements.

6. Enfin, appliqué à un niveau individuel, **PACTA** permettra de renforcer l’évaluation de l’effort consenti par des institutions financières sur leurs engagements en permettant de mettre en perspective les différents engagements portant sur le scope 3 des institutions financières avec d’autres données relatives à leurs portefeuilles (ex. part dans les encours totaux, alignement de l’institution suivant la mise en œuvre de l’engagement...).

Figure 2 : Présentation de l’interface en ligne du Climate Action Guide

Welcome to the Climate Action Guide

The Climate Action Guide helps financial institutions identify climate actions that positively contribute to reaching the goals of the Paris Agreement. It provides information about the mechanisms and existing level of evidence for impact of climate actions as well as the consequences of implementing climate actions. The Climate Action Guide also identifies opportunities for collaboration, either through existing collective initiatives or directly connecting with other financial institutions. Finally, the guide contains educational resources to facilitate understanding of the theoretical concepts.

It should take between 30 and 60 minutes to go through the different functionalities of the Climate Action Guide.

What this tool will allow a financial institution to do and which questions does it help to answer:

What actions can you take to contribute to the fight against climate change?

- > Explore how to positively contribute to the Paris Agreement as a financial institution

What is the existing level of evidence that your action will yield an impact?

- > Explore the current level of evidence regarding the real-world effectiveness of the actions that you can take

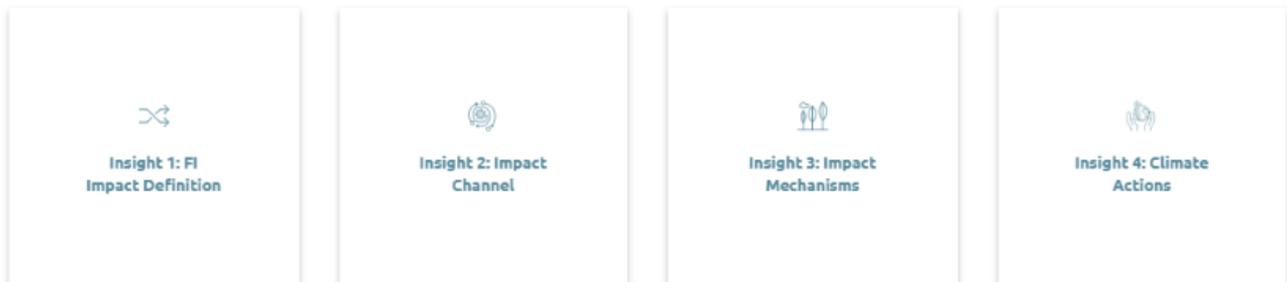
How will these actions impact your portfolio, which underlying companies within your portfolio need to be targeted and how do these companies need to change?

- > Identify implications of implementing these climate actions in terms of portfolio composition and required changes at the client level

How can you cooperate with other financial institutions? Which collective initiatives exist and how can you join these?

- > Identify the opportunities for coordinating these actions to increase the likelihood of your actions being effective

What are the key concepts around financial institution impact?



Source: Heeb, Kölbel (2020)

GET STARTED

Conclusion

L'Observatoire présente une opportunité unique de maintenir le leadership de la France et de ses institutions financières en matière de finance verte. Cela passe par un renforcement des exigences associées à la publication d'informations sur le site de l'Observatoire et par la mobilisation de cet outil pour renforcer l'action des institutions en faveur de la soutenabilité de notre système économique.

Finance ClimAct dispose d'outils qui peuvent contribuer à cet objectif. La mobilisation du programme PACTA 2020 et de ses extensions pour l'analyse de l'alignement et de la contribution des institutions financières aux Accords de Paris permettrait, à terme, de faire de l'Observatoire un hub de partage d'informations et de bonnes pratiques.

Le consortium Finance ClimAct est à la disposition des fédérations pour mettre en œuvre les outils souhaités et renforcer leur leadership en matière de finance climat.



Ce projet a reçu un financement du programme LIFE de l'Union Européenne, sous la convention de subvention LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P. La Commission Européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui peut être faite des informations que cette note contient.